

## Information générale

Cours	
<b>Titre</b>	MCB2091-A-A24 - Initiation à la recherche
<b>Nombre de crédits</b>	3
<b>Sigle</b>	MCB2091-A-A24
<b>Site StudiUM</b>	<a href="#">MCB2091-A-A24 - Initiation à la recherche</a>
<b>Faculté / École / Département</b>	Médecine / Microbiologie, infectiologie et immunologie
<b>Trimestre</b>	Automne
<b>Année</b>	2024
<b>Mode d'enseignement</b>	En présentiel
<b>Déroulement du cours</b>	Stage de recherche de 135 heures minimum dans un laboratoire d'accueil qui doit être dirigé par un professeur de l'Université de Montréal ou un professeur associé à l'UdeM.
<b>Charge de travail hebdomadaire</b>	Équivalent d'une journée de travail par semaine (9 heures) durant 15 semaines.

Enseignant		
France Daigle	<b>Titre</b>	Professeure titulaire
	<b>Coordonnées</b>	france.daigle@umontreal.ca
	<b>Disponibilités</b>	Par courriel

Personne-ressource		
TGDE – Premier cycle	<b>Responsabilité</b>	Technicienne en gestion des dossiers étudiants
	<b>Coordonnées</b>	tgde-1er-cycle@microim.umontreal.ca
	<b>Disponibilités</b>	Par courriel

Roxanne Plante	<b>Responsabilité</b>	Conseillère programmes d'études
	<b>Coordonnées</b>	roxanne.plante.2@umontreal.ca
	<b>Disponibilités</b>	Par courriel

Description du cours	
<b>Description simple</b>	Réalisation d'un premier projet de recherche en laboratoire, sous la direction d'un professeur après son acceptation. Présentation d'un rapport écrit.
<b>Description détaillée</b>	<p>Les stages de recherche ont pour objectif d'initier l'étudiant au monde de la recherche et doivent couvrir les diverses étapes de la démarche scientifique; revue de la littérature et problématique, élaboration d'hypothèses et d'expériences, analyse des résultats, discussion et conclusion.</p> <p>L'étudiant trouve lui-même le laboratoire d'accueil qui doit être dirigé par un professeur de l'Université de Montréal ou un professeur associé à l'UdeM, complète le formulaire « <a href="#">Proposition du projet de recherche MCB2091</a> » et le fait signer par les parties (stagiaire, superviseur de stage ainsi que la conseillère programmes d'études, Madame Roxanne Plante). Par la suite, ce formulaire doit être remis à la TGDE au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie, local P-617, Pavillon Roger-Gaudry, afin qu'elle en fasse l'inscription à votre dossier.</p> <p>Avant de contacter un professeur, (courriel, téléphone, en personne), assurez-vous d'avoir en votre possession :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• votre CV à jour;</li> <li>• votre dernier relevé de notes;</li> </ul>

- une lettre de motivation exprimant les raisons pour lesquelles vous désirez faire un stage de recherche avec le professeur pressenti.

Si vous utilisez le courriel, joignez ces trois documents à votre envoi, vous sauvez du temps et cela indiquera aussi à quel point vous êtes bien organisés. Je vous encourage à visiter son site internet et à lire les articles scientifiques qui s'y trouvent afin d'être au courant de ses recherches. Mieux vous serez renseignés et meilleures seront les chances qu'il vous accepte dans son labo.

## Place du cours dans le programme

Cours à option pour les étudiants du baccalauréat en microbiologie et immunologie

Préalable: 12 crédits de sigle BIO et/ou MCB

## Apprentissages visés

### Objectifs généraux

De façon générale, le stage :

- initie les étudiants au travail concret dans un milieu professionnel où ils sont susceptibles d'être engagés à la fin de leur parcours académique;
- fait appel à la capacité des étudiants d'intégrer de façon complexe les notions théoriques de leur domaine d'étude;
- fait appel à la capacité des étudiants d'appliquer adéquatement les techniques de travail en laboratoire apprises lors de leurs cours préalables.

### Objectifs d'apprentissage

À la fin du stage, les étudiants seront :

- en mesure de planifier la réalisation de tâches dans le milieu professionnel choisi;
- en mesure de réaliser les travaux planifiés;
- capables d'analyser le travail réalisé et en tirer des conclusions concrètes.

## Calendrier des séances

5 septembre 2024	<b>Contenus</b>	
	<b>Activités</b>	Début de la période de réalisation du stage d'initiation à la recherche du trimestre d'automne
20 décembre 2024	<b>Contenus</b>	
	<b>Activités</b>	Fin de la période de réalisation du stage d'initiation à la recherche du trimestre d'automne

**Attention !** Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à [l'article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à [l'article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

## Évaluations

## Calendrier des évaluations

5 janvier 2024	<b>Activité</b>	Le directeur de stage remet l'évaluation de l'appréciation du stagiaire.
	<b>Objectifs d'apprentissage visés</b>	Fonctionnement en milieu de travail Connaissances, intérêt, esprit de synthèse et d'analyse Attitude et comportement face au travail et aux collègues
	<b>Pondération</b>	50%
19 décembre 2024	<b>Activité</b>	Pondération totale du cours
	<b>Objectifs d'apprentissage visés</b>	50% Évaluation du travail même du stagiaire par le directeur de stage 50% Évaluation du rapport de stage par le directeur de stage
	<b>Pondération</b>	100%
20 décembre 2024	<b>Activité</b>	Remise du rapport de stage
	<b>Objectifs d'apprentissage visés</b>	Rapport de stage comprenant les parties habituelles d'un rapport ou d'un article scientifique : titre, résumé, introduction et relevé de la littérature, matériel et méthodes, résultats illustrés de la façon habituelle pour le domaine, discussion, conclusion et références.
	<b>Critères d'évaluation</b>	Clarté, cohérence, concision, justesse, logique, pertinence, précision et structure des arguments présentés.
	<b>Pondération</b>	50%

**Attention !** Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à [l'article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à [l'article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

## Consignes et règles pour les évaluations

<b>Dépôts des travaux</b>	<p>Les stagiaires qui ne peuvent respecter la date de remise du rapport doivent le motiver par écrit, en complétant le formulaire CHE_Délai_remise_travail sous la tuile Vos formulaires disponible dans votre Centre étudiant et fournir les pièces justificatives. Si la demande est acceptée, les stagiaires auront la mention REM au dossier.</p> <p>Un retard non motivé dans la remise du rapport de stage entraîne 10% de pénalité par jour de retard (incluant samedi et dimanche). Au 7<sup>ième</sup> jour de retard, la note 0 est attribuée pour le rapport.</p> <p>Le dépôt du rapport de recherche doit se faire sur StudiUM (afficher « remis pour évaluation ») avant la date de tombée indiquée, sans quoi les pénalités pour retard seront imposées.</p> <p>Le rapport de recherche doit être remis à votre directeur de stage selon le format choisi avant la date limite.</p> <p>Aucun rappel ne sera effectué. Il est donc de votre responsabilité de remettre à temps vos travaux.</p>
<b>Qualité de la langue</b>	<p>Les travaux doivent être présentés en français. La qualité de la langue française et la capacité à utiliser la terminologie adéquate sont évaluées.</p> <p>Un texte jugé incompréhensible par le correcteur pourra être pénalisé jusqu'à concurrence de 10% de la note du travail.</p>
<b>Seuil de réussite exigé</b>	D (50%)

## Rappels

## Dates importantes

<b>Modification de l'inscription</b>	18 septembre 2024
<b>Date limite d'abandon</b>	8 novembre 2024
<b>Fin du trimestre</b>	23 décembre 2024

**Attention !** En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

## Utilisation des technologies en classe

<b>Enregistrement des cours</b>	L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet <a href="https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx">https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx</a> Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.
<b>Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents</b>	Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette capable de fonctionner avec Internet haute vitesse (pour faciliter le visionnement des vidéos et la participation aux séances synchrones). Vous aurez aussi besoin d'écouteurs et d'installer le logiciel Zoom sur votre appareil.  Pour accéder à votre environnement d'apprentissage StudiUM, il est recommandé d'utiliser le navigateur Chrome de Google ou encore Firefox de Mozilla.  Pour accéder aux ressources de la bibliothèque, vous devez installer le Proxy de l'UdeM sur votre appareil.  Par ailleurs, en tant qu'étudiant de l'UdeM, vous pouvez télécharger gratuitement la suite Office 360.

## Ressources

### Ressources obligatoires

<b>Documents</b>
<b>Ouvrages en réserve à la bibliothèque</b>

### Ressources complémentaires

<b>Sites Internet</b>	<a href="#">Site de l'UdeM</a>  <a href="#">Site du Département de microbiologie, infectiologie et immunologie</a>  <a href="#">Les professeurs-chercheurs du Département de microbiologie, infectiologie et immunologie</a>  <a href="#">Site du Département de sciences biologiques</a>  <a href="#">Site du Département de biochimie</a>  <a href="#">Les chercheurs de l'UdeM</a>
-----------------------	---

### Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous

pour en savoir plus.

[Centre de communication écrite](#)

[Centre étudiant de soutien à la réussite](#)

[Services des bibliothèques UdeM](#)

[Soutien aux étudiants en situation de handicap](#)

## Autres

Vous ne voyez plus le bout de votre trimestre ? Vous cumulez les problèmes et difficultés en cours de trimestre ?

Avant d'atteindre le point de non-retour et/ou d'avoir recours à des pratiques peu recommandables, allez chercher de l'aide !

Consulter le site du [SOUTIEN POUR RÉUSSIR](#) de l'Université de Montréal. Vous y trouverez les outils et ressources pour vous aider à atteindre vos objectifs de réussite.

## Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

### Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

#### Règlement des études

[Règlement des études de premier cycle](#)

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

[Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#)

#### Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap

[Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap](#)

[Demande d'accommodement et responsabilités](#)

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école

#### Autres

Le règlement des études du premier cycle de de l'Université de Montréal

(<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>) mentionne que, si vous croyez avoir été lésé dans l'évaluation d'un travail ou examen, vous devez entreprendre les démarches suivantes **à la fin du trimestre** suite à l'obtention de votre note littérale:

- 1) Au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant doit faire une demande de consultation de ses travaux (*art. 9.4*). Afin de vous prévaloir de ce droit, effectuez une demande auprès de la TGDE responsable de la gestion du cours (coordonnées disponibles dans le programme horaire).

2) Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des **raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit** peut demander la révision de cette modalité en remplissant le formulaire dédié et déposer sa demande motivée auprès de l'autorité compétente de la faculté responsable du cours (en l'occurrence, la TGDE responsable de la gestion du cours). Suite à la révision des modalités d'évaluation, la note peut être maintenue, diminuée ou majorée et le relevé de notes sera ajusté en conséquence (*art. 9.5*).

Ainsi, veuillez noter qu'aucune modification de la note ne sera effectuée en cours de trimestre. Seule la TGDE est habilitée à recevoir vos demandes de consultation et de révision, et ce, en fin de trimestre. Seul le directeur du département est habilité à acquiescer à une demande de révision.

### [Règlement concernant la quérulence dans le contexte d'une demande, d'une plainte ou de l'exercice d'un droit d'un étudiant](#)

L'Université de Montréal a adopté un règlement afin d'encadrer l'exercice d'une demande, d'une plainte ou d'un droit prévu aux politiques et règlements de l'Université lorsqu'un étudiant fait preuve d'une conduite quérulente. Soyez avisé que, le cas échéant, ce règlement sera appliqué.

## Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

[Site Intégrité](#)

[Les règlements expliqués](#)

**Autres**

**Tout travail peut être analysé afin de déceler toute trace de plagiat.**